

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne  
  
Commune de  
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 7 avril 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 1<sup>er</sup> avril 2022  
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLE, Maire.

Présents : MM. ROUILLE J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. – Mmes DILLET S. - ROUXEL M. – MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. – Mme ROUSSET C. – VILLERET L.

Absents : M. RELET J-M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. – Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. – Mme CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. HERCBERG F. a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2022.16 - Aménagement de l'ancienne scierie : lancement de l'opération**

Le conseil municipal est informé que l'Etablissement Public Foncier de la Vendée s'est porté acquéreur de la parcelle cadastrée AT n° 438 d'une superficie totale de 21 032 m<sup>2</sup> située sur le terrain de l'ancienne scierie.

Il est indiqué que les études de dépollution du site sont en cours.

Parallèlement, une étude de faisabilité a été confiée à un groupement dont le mandataire est le Cabinet FORNY. Un diagnostic et une esquisse seront produits afin de permettre à la commune de consulter une équipe de maîtrise d'œuvre.

Le programme envisagé est le suivant :

- 53 logements dont 11 logements sociaux minimum
- 2 places par logement pour l'accession
- 1 place par logement social

L'aménagement projeté fera l'objet d'une procédure de permis d'aménager.

La durée prévisionnelle totale de réalisation de l'opération est estimée de 3 à 5 ans environ, dont 12 mois de délai pour les études de conception préalables à l'obtention des autorisations administratives.

Le coût prévisionnel de l'opération (foncier + travaux + honoraires techniques) est estimé à **1 522 000** hors taxes, dont :

- Terrain : 572 000 €
- Travaux : 850 000 €
- Frais généraux : 93 000 €
- Autres charges : 7 000 €

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le lancement d'une opération d'aménagement d'un nouveau quartier à usage d'habitation sur le secteur de l'ancienne scierie.
- **DE NOMMER** l'opération « aménagement du lotissement communal le clos de la scierie ».
- **D'APPROUVER** la programmation et l'enveloppe financière prévisionnelle.
- **DE PRÉCISER** que les dépenses correspondantes seront engagées sur un budget annexe lotissement créé à cet effet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Jean-Michel ROUILLÉ

